

« Un plaisir coupable... mais un plaisir »
(Étude prosodique de la rhétorique de plaidoiries et de réquisitoires)

Georges Boulakia, EA333 ARP, Université Paris Diderot

In-Young Kim, EA333 ARP, Université Paris Diderot

Catherine Mathon, EA4195 TELEM (TELANCO), Université Bordeaux 3

« *Le genre judiciaire est l'un des trois grands genres de l'éloquence [...] Il s'agit toujours de discuter sur le vrai ou le faux, contradictoirement.* » (Molinié, 1992). Nous considérons donc comme acquis qu'il y a une structure rhétorique argumentative dans la plaidoirie de l'avocat et dans le réquisitoire du procureur. Le discours judiciaire est structuré en 4 parties : l'exorde, la narration, l'argumentation (confirmation/réfutation) et la péroraison (Reboul, 1991 ; ou pour un résumé, Touati, 1999 et 2000). Les textes écrits donnent souvent des indications attitudinales phonétiques, mais à notre connaissance, il y a peu d'études instrumentales, en particulier sur le discours juridique en tant que tel. Nous nous appuyons essentiellement sur les travaux de Paul Touati et ceux de Danièle Duez (cf. Bibliographie) qui portent sur le discours politique. Tout comme P. Touati, nous pratiquons « *Une analyse de l'actio(n) oratoire dégagée de l'impressionnisme auditif qui caractérisait les manuels et traités anciens de rhétorique [qui] permettrait sans nul doute d'investir un domaine que la rhétorique a occupé de tout temps et que la phonétique qui veut échapper au laboratoire aimerait à son tour occuper, à savoir celui du discours, de la parole, du locuteur non-interchangeable, 'de la vive voix'.* » (Touati, 2000).

Notre hypothèse est que la structure rhétorique du discours est accompagnée d'une structure prosodique globale correspondante, et qu'à l'intérieur de chaque partie la prosodie organise à différents niveaux la narration, l'argumentation et la conclusion, avec une certaine forme d'iconicité.

Il n'est pas simple de trouver un discours juridique qui ne soit pas 'récité' ou 'joué' dans un film ou une pièce de théâtre. Nous avons eu la chance de trouver un DVD, disponible dans le commerce, qui est un documentaire sur les tribunaux français (Depardon, 2004) et qui comporte 10 séquences complètes d'affaires jugées avec 10 réquisitoires et 10 défenses. Pour notre étude, nous avons choisi deux affaires, dans lesquels les discours nous ont paru particulièrement intéressants pour notre démonstration.

Ces discours sont certes construits et préparés, produits par des professionnels, procureurs et avocats, véritables acteurs, mais ils n'en sont pas moins des documents authentiques, pseudo-spontanés, qui, même s'ils laissent une part importante à la démarche parolière de chacun, renvoient à un modèle général.

Ces discours ont été transcrits, puis 'alignés' grâce au logiciel WinPitch qui permet l'analyse et la visualisation de tous les paramètres de la parole.

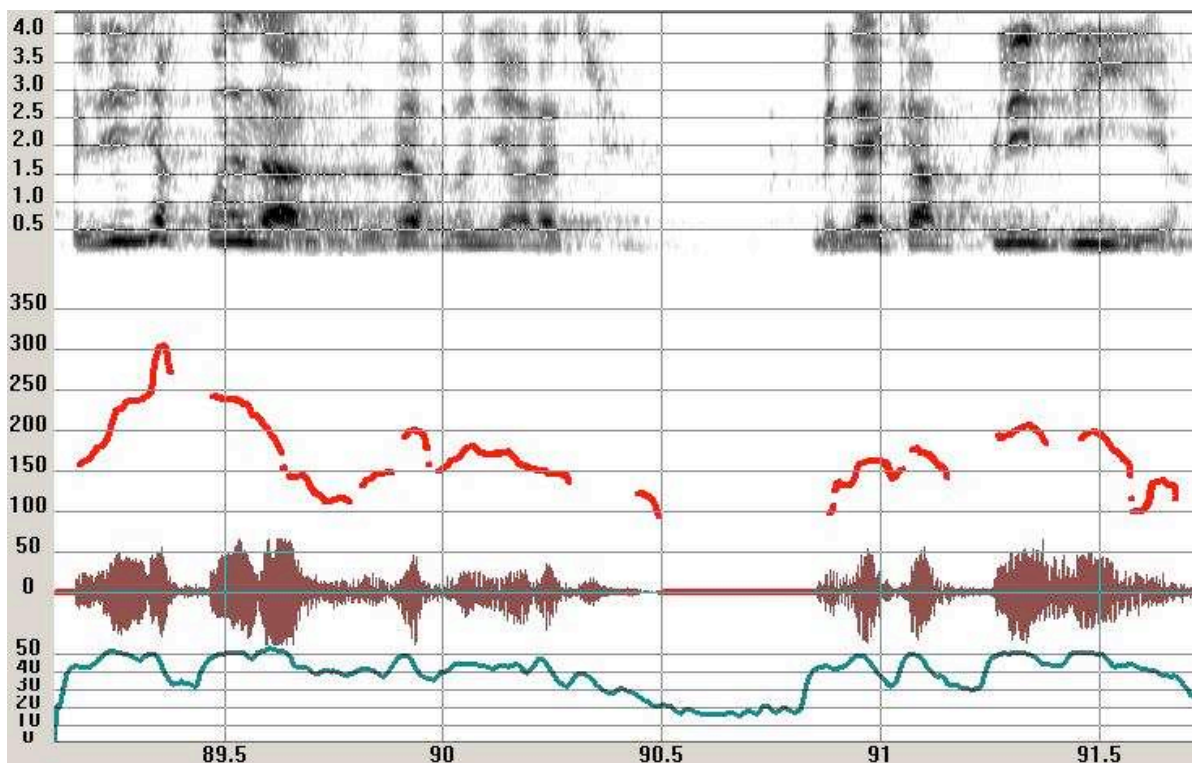
Accusateurs et défenseurs utilisent les mêmes procédés prosodiques avec des variantes individuelles. Ces procédés servent à convaincre (le juge ou le jury) en rendant proéminents les arguments positifs et en minimisant les arguments négatifs. Procureurs et avocats utilisent des termes opposés ou 'en miroir', qui sont cependant exploités dans le discours oral par le même type de variations prosodiques.

Pour illustrer notre démonstration dans ce résumé, nous ne prendrons qu'un exemple particulier de mise en évidence prosodique de l'argumentation dans la partie narrative de la

plaidoirie (cf. Figure) : correspondant au ‘texte’ «..plaisir condamnable, je vais revenir là-dessus, mais n’a qu’un plaisir..», la représentation visuelle montre le jeu phonétique correspondant au jeu de l’argumentation. On voit (et on entend) ici que le mot ‘plaisir’ est mis en valeur deux fois dans le même énoncé, par un phénomène de proéminence prosodique, qui prend deux formes : une montée brutale de la F0 pour ce qui est de la première occurrence et un allongement syllabique pour la deuxième. Ces deux occurrences de ‘plaisir’ sont construites en contraste l’une par rapport à l’autre au niveau du mouvement mélodique : montant à l’initiale de l’énoncé et descendant en finale. Entre les 2 occurrences de ‘plaisir’, il y a d’abord une chute brutale de F0 sur ‘condamnable’ (pour minimiser le délit) et une parenthèse ‘recto-tono’ basse sur ‘je vais revenir là-dessus’ (le jury attend un développement de l’argumentation).

Figure : « plaisir con(da)mnable je vais revenir là-dessus # mais n’a qu’un plaisir »

sir
 con
 plai damn je vais revenir là-dessus # mais n’a qu’un plai - sir
 able
 (0,24s) (0,43s)
 (↗ 300Hz) (↘ 135 Hz) (→ 175 Hz) (→ 200Hz)



Cet exemple illustre parfaitement le jeu des mises en valeur qui sont la substance du procédé rhétorique, et pour lesquelles la prosodie joue un rôle certain.

Le découpage prosodique (pauses et ruptures, variations de tempo locales, changements de registre) mis en évidence par l’analyse acoustique instrumentale correspond à l’organisation classique de la rhétorique. La prosodie permet la mise en valeur de ‘l’argumentation’ ; nous montrons également que parfois dans ‘la narration’, l’aspect

'argumentatif' peut déjà être présent grâce à la prosodie qui accentue ou atténue un élément du discours.

Dans l'exemple du procureur que nous avons choisi, le discours est plutôt narratif avec un vocabulaire judiciaire au niveau du texte. Le réquisitoire du procureur vise évidemment à condamner un toxicomane présumé trafiquant récidiviste. Ce réquisitoire s'appuie sur une prosodie 'expressive' due à l'exaspération du procureur face à la récidive. La présentation du cas ('exorde' et 'narration') commence par un bilan financier de l'accusé basé sur ses propres aveux. Le passé judiciaire de l'accusé pousse le procureur à réagir violemment et à demander une condamnation sévère: la 'narration' se transforme vite en 'argumentation' grâce à la prosodie qui véhicule la force de la réfutation du réquisitoire du procureur.

Nous montrerons ainsi comment les locuteurs utilisent les variations de la voix pour organiser leur discours, non plus seulement au niveau syntaxique (organisation de la micro et de la macro-syntaxe du texte), mais également au niveau sémantique (mise en valeur des arguments présentés dans le texte), et en prenant en compte l'aspect pragmatique (prise en compte des spécificités de la situation d'énonciation : joute orale rituelle au sein d'une salle de tribunal devant un public et un juge) pour exploiter au mieux tous les moyens de convaincre leur audience. Les variations phonétiques multidimensionnelles (F0, intensité, durée et timbre) sont projetées sur un axe temporel unidimensionnel : elles sont superposées dans la parole et l'analyse linguistique permet de dégager le rôle de ces variations à des niveaux différents.

Références sélectionnées

- Blanche-Benveniste, C., 2003, *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys.
- Boulakia, G., Deulofeu, J. & Martin, P., 2001, Quand la prosodie bienforme les énoncés mal formés, *Journée Prosodie, Grenoble 2001, Actes*, pp. 53-56.
- Boulakia, G., 2002, Linguistica e fonetica: senza o mezza voce?, in De Dominicis A. (ed.), *La voce come bene culturale*, Carocci, pp. 63-85.
- Depardon, R., 2004, *10e chambre, instants d'audience*, DVD, Les Films du Losange.
- Duez, D., 1991, *La pause dans la parole de l'homme politique*, Collection Sons et Parole, CNRS.
- Duez, D., 1999, La fonction symbolique des pauses dans la parole de l'homme politique. in Danon-Boileau, L. & Morel, M.A. (eds.), *Oral-Ecrit : Formes et théories*, Paris : Ophrys. pp. 91-97.
- Fónagy, I., 1983, *La vive voix*, Payot.
- Martin, P., 1981, Pour une théorie de l'intonation, in Rossi, M. & al. (eds.), *L'intonation*, Klincksieck.
- Molinié, G., 1992, *Dictionnaire de rhétorique*, Librairie générale française ('Le Livre de Poche').
- Reboul, O., 1991, *Introduction à la rhétorique*. PUF.
- Touati, P., 1991, Temporal Profiles and Tonal Configurations in French Political Speech. *Lund Working Papers* 38, pp. 205-219.
- Touati, P., 1994, Prosodic Aspects of Political Rhetoric, *Lund Working Papers* 41, pp.168-171
- Touati, P., 1995, Pitch range and register in French political speech, *XIIIth International Congress of Phonetic Sciences, Actes*, vol. 4, pp. 244-248, Stockholm.
- Touati, P., 1999, Rhétorique et prosodie des discours politiques, *XIV Skandinaviska Romanistkongressen, Stockholm, août 1999, Actes*, pp. 1115-1127.

- Touati, P., 2000, De la rhétorique. Action oratoire et discours publics quelques remarques, in Jönsson, A. & Piltz, A. (eds.) *Språkets speglingar. Festskrift till Birger Bergh*, Klassiska Institutionen, Lund, Skåneförlaget.
- Touati, P., 2003, Approche à une modélisation de la prosodie transphrastique du français parlé, *Études Romanes 54*, Université de Copenhague (Actes du Colloque international *Structures linguistiques et interactionnelles dans le français parlé*, Université de Copenhague, juin 2001), pp. 69-88.